



Convocation adjoint du procureur

Par **vessiolkina**, le **27/10/2008** à **15:10**

Bonjour,

quel est la meilleure attitude face à une convocation chez l'adjoint d'un procureur. Sachant que la personne convoquée est un enfant de 14 ans interrogé dans le cadre d'une enquête relative à des stupéfiants. L'enfant interpellé (pour la deuxième fois) en possession de cannabis (2g soit 10 euros), et après une garde à vue intimidante (chantage, molestation, humiliation)) a reconnu deux personnes. L'enfant est donc convoqué comme témoin.

Quels sont ses droits, ses possibilités à se rétracter. Que se passera t-il s'il ne veut plus dénoncer ses personnes. Quels sont les peines qu'il, ou ses parents risquent.

Merci infiniment de votre réponse.